

Cadres INFOS

Bulletin périodique de l'UGICT-CGT - N° 674 - 25 octobre 2010

● Éditorial

Contre l'insécurité, pour des perspectives d'avenir : tous ensemble !

Mesdames et Messieurs les idéologues libéraux, la fameuse fracture entre les générations, cela ne passe pas ! Les jeunes devraient payer parce que les générations antérieures auraient vécu au-dessus de leurs moyens. Que n'a-t-on pas entendu pendant toutes ces dernières années sur l'héritage que ces privilégiés d'anciens légueraient à la jeunesse ! Les jeunes n'étant pas des moutons, ces idéologues nous parlent aujourd'hui encore de dettes mais ils envoient surtout leur police à la porte des lycées et des universités, armée de flash-ball et de gaz lacrymogènes, munie de caméras pour filmer et ficher. Provocations, gardes à vue... Les jeunes connaissent déjà le goût amer de cet héritage : accès dégradé à l'emploi, qualification exploitée et non reconnue, stages gratuits ou dévoyés, CDD, droits sociaux rabougris, difficulté pour accéder à l'autonomie, citoyenneté sous haute surveillance... L'insécurité permanente comme perspective ? Les jeunes ont compris, ils ne veulent pas de cette société-là qui les dessert eux et leurs parents. Privés de mettre en œuvre leur formation dans le travail, entravés dans leur vie, ils veulent avec les autres salariés décider de ce qui les concerne. Leurs attentes portent sur la retraite mais aussi l'emploi, les salaires, le respect de leurs qualifications...

Sylviane Lejeune
Secrétaire nationale de l'UGICT-CGT

« INITIATIVES »

⇒ 24 au 28 janvier 2011

Stage UGICT-CGT « Valeur des emplois et inégalités salariales » à l'Institut des Sciences Sociales du Travail à Sceaux (92).

Ce stage traitera de la spécificité ICTAM des inégalités sexuées sur la valeur des emplois.

Il vise essentiellement à permettre à chacun de s'appropriier les discriminations sous toutes leurs formes au sein des entreprises et de pouvoir ainsi mieux les dénoncer. Les inégalités seront abordées suivant plusieurs angles : valeur des emplois « féminins » et « masculins », mesurer les inégalités salariales et l'action syndicale.

Les demandes de renseignements et les inscriptions sont à faire à l'UGICT-CGT.

● ÉDITO

Contre l'insécurité, pour des perspectives d'avenir : tous ensemble !

● COLLOQUE SUR LES NANOTECHNOLOGIES

Quels enjeux ?

Quelle maîtrise sociale ?

● ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Tuteur dans les entreprises : les stagiaires attendent beaucoup de vous !

Quels enjeux ? Quelle maîtrise sociale ?

Le 6 octobre dernier, s'est tenu à Montreuil, un colloque sur les nanotechnologies, rassemblant près d'une centaine de participants. La maîtrise sociale des nanotechnologies dépasse largement le cadre de la science et implique à la fois, le monde de la recherche, celui du travail et de la consommation. Une problématique qui aborde les enjeux financiers, sociétaux et de gouvernance.

Les nanotechnologies annoncent une nouvelle révolution comme le furent en leur temps l'informatique, ou encore ce que l'on obstine à désigner par l'acronyme NTIC, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui ne le sont plus depuis très longtemps.

Les nanotechnologies ouvrent des perspectives jusque là inconnues dans le domaine de la santé, de l'environnement, des économies d'énergies, du confort, du bien être des consommateurs et dans bien d'autres domaines. Comme le dira justement Louis Laurent, physicien et responsable scientifique du projet Campus Saclay : « *Les grandes découvertes fondamentales ne servent pas, à l'origine, à quelque chose de précis* ».

Elles vont toucher tous les secteurs d'activités et on estime, qu'en 2015, leur marché s'élèvera à 1500 milliards de dollars. Mais pour le moment, nous en sommes encore aux limites de la science et les interrogations s'accroissent au fur et à mesure de leur développement. La diffusion de matériaux de taille nanométrique pose des questions d'identification et de maîtrise des risques pour ceux qui les manipulent et ceux qui en ont l'usage. Leurs propriétés physico-chimiques nous obligent à porter une attention toute particulière aux effets indésirables qu'ils pourraient présenter.

En ce sens, ce colloque organisé par l'Indescosa et l'UGICT, le 6 octobre dernier, est un événement. C'est le premier rendez-vous entre un syndicat et une association de consommateur sur ce thème. Il se situe au centre de cette dynamique de co-élaboration, de co-respon-

Les intervenants

- ⇒ **Louis Laurent** : responsable scientifique du projet Campus Saclay.
- ⇒ **Xavier Guchet** : Maître de conférence, philosophe à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne.
- ⇒ **Alain Obadia** : membre du Conseil Économique, Social et Environnemental, auteur d'un rapport sur les nanotechnologies (2008).
- ⇒ **Benoît Croguennec** : responsable du groupe de travail « *Nanoresponsables* » à l'AFNOR.
- ⇒ **Christophe Legraverend** : responsable de la surveillance des nanotechnologies (alimentation cosmétique) du groupe Carrefour.
- ⇒ **Claudy Menard** : technicien Bull, élu CHSCT, conseiller confédéral CGT.

sabilité entre le monde de la recherche, celui du travail et celui des consommateurs. Le refus de l'obscurantisme, c'est-à-dire d'une part de l'angélisme scientifique et d'autre part du rejet à priori du progrès, a permis d'échapper à la confrontation traditionnelle et inefficace, pour s'ouvrir et permettre à chacun d'exposer ses positions ou d'exprimer ses craintes légitimes.

Nanoparticules, nanosciences, nanotechnologies ? De quoi parle-t-on ?

Avec les «nanoparticules», nous entrons dans un monde à l'échelle du 1/50 000^e du diamètre d'un cheveu. Avec les nanosciences, nous nous interrogeons sur les comportements de ces éléments et leur interaction avec la matière. Avec les nanotechnologies, il est question de modifier le réel. Nous ne sommes pas dans le domaine d'une discipline scientifique « *stricto sensu* », mais à l'aube

d'un bouleversement fondamental.

« *Les nanos sont une vieille histoire et une question immédiate* » rappelle, fort à propos, Alain Obadia, membre du Conseil Économique, Social et Environnemental et auteur d'un rapport sur le sujet en juin 2008. En effet, les nanoparticules sont présentes depuis très longtemps dans notre écosystème avec le développement des milieux urbains, notamment depuis la révolution industrielle.

Pour le physicien Louis Laurent : « *les nanotechnologies ne sont pas une discipline. Elles s'imposent comme une construction transverse, efficace, mais floue* ». Et cette invisibilité engendre, constate-t-il, un imaginaire lourd de menaces, qu'il compare d'ailleurs à celui « *du nucléaire* ». Les risques de toxicité, d'éco-toxicité sont bel et bien réels et les applications dans la biotechnologie soulèvent des questions d'éthique et de bioéthique.

De ses formes les plus anodines

(et mercantiles) avec l'indication « *produit comportant des nanoparticules* », simple opération de marketing, aux mises en garde contre le contrôle de la vie privée par implantation, dans le corps humain de puces RFID (Radio Frequency Identification), le questionnement se centre sur l'équilibre entre les risques acceptés et les risques tolérés.

Xavier Guchet, philosophe, maître de conférence à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, estime qu'il faut rapidement s'emparer des enjeux des nanotechnologies à un moment où dans le droit fil de la stratégie de Lisbonne et de la construction de la société de la connaissance, la volonté politique est d'appliquer de nouveaux modes de management, structurés autour de la recherche de la qualité totale notamment par une évaluation permanente de la performance. « *Avec ce nouvel esprit du capitalisme, fonctionnant par projet, nous devons nous poser la question de l'ac-*

«*ceptabilité sociale des nanotechnologies*» s'inquiète le philosophe. En fait, jusqu'où peut-on aller sans mettre en cause la démocratie ?

Maîtriser les risques sociaux

Alain Obadia ne dit pas autre chose : « **Nous ne pouvons pas être absents du débat et devons imposer une maîtrise sociale des risques** ». Il aborde ainsi la question de la mise sur le marché de produits, dont il faut justifier le rapport avantages-risques. **Il s'agit aussi de protéger tous les salariés avec un suivi médical adapté, mais aussi avec la création de CHSCT de site**. Il pose aussi la question de l'impossibilité de moratoire sur les nanotechnologies et donc de la mise en place de mesures de contrôle exigeantes. Si, comme le dira un intervenant du CEA : « *Une simple explication scientifique ne permet pas de lever les doutes* », le rapporteur du CESE s'interroge sur les moyens du débat public, sur l'attitude des grands groupes et des liens entre l'entreprise, le territoire et donc les élus.

Nombre d'interventions de participants témoignent d'une légitime réserve, sur les implications de ces nouvelles découvertes et leurs applications. Cependant, quatre axes de réflexions s'en dégagent : **Comment s'approprier le progrès ? Comment garantir la pérennité de l'emploi et la liberté d'expression du chercheur ? Comment mettre en place la co-construction ? Comment garantir une évaluation publique indépendante ?** Alain Obadia insistera sur la constat suivant : « *la problématique dépasse largement les nanotechnologies, en abordant les enjeux financiers et les dangers pour la liberté. La question des nanotechnologies s'inscrit bel et bien dans la bataille démocratique* ».

Pour que les nanotechnologies puissent développer pleinement leur potentiel de progrès, il faut en maîtriser les risques et créer les conditions de leur développement et leur encadrement. Dans ce domaine plus que dans tout autre, les normes sont difficiles à établir. **Et la France, parce que ses atouts ne sont pas minces, est force de propositions.**

Comme le soulignait Louis Laurent, Saclay représente une puissance de 9 000 chercheurs et 30 000 étudiants ; les bourses en mathématiques se multiplient, des

centres de recherche, d'enseignement et d'innovation à Paris-centre, à Lyon existent ; un département de physique des particules à Paris XI a conquis une réputation mondiale, sans parler du formidable outil que représente le CERN. Alors, au sein de l'Afnor, Benoît Grogouennec, du groupe « *nanoresponsable* » affirme : « **qu'il faut créer un encadrement normatif à l'échelle européenne, car le principal risque serait de ne pas définir de risque** ». Une ambition que Christophe Legraverend, responsable de la surveillance des nanos (alimentation et cosmétique), au sein du groupe Carrefour, ne peut qu'approuver : « *Comment aujourd'hui, mettre un produit sur le marché, alors que nous sommes dans la plus grande incertitude. Nous avons besoin de labos et de moyens pour définir le bénéfice risque, jouer plutôt l'utilité que la futilité. Il faut cadrer la machine* ».

Les syndicalistes ne sont pas nanophobes

Du côté des organisations syndicales la démarche est identique : « **Les syndicalistes ne sont pas nanophobes**, affirme Claudy Menard, élu CHSCT, conseiller confédéral de la CGT, **tout en soulignant, la nécessité de définir les risques pour les technologies associées, tant il est vrai que les nanos sont partout : l'automobile, l'électronique, l'iPod ; appareils de santé, les batteries... Les salariés sont les sentinelles des risques** ».

Pour Alain Obadia, ce rôle de sentinelle, essentiel, appartient au champ syndical, mais il est primordial de ne pas séparer l'intérêt du salarié de celui du citoyen et du besoin collectif du pays. Il dégage cinq axes essentiels de prévention des risques. Il s'agit tout d'abord de mesures transversales avec **le renforcement des équipes en toxicologie**. Il insiste ensuite sur les enjeux de la normalisation où **le gouvernement doit exercer sa responsabilité** sur le processus de mise sur le marché. Il insiste sur la question de la traçabilité et le processus de déclaration obligatoire et suggère de s'appuyer sur les législations existantes comme le dispositif de contrôle des substances chimiques REACH¹. Enfin, il propose **d'accroître les pouvoirs du Conseil National de la Consommation (CNC) et**

de donner de nouveaux pouvoirs aux salariés.

Quant à Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'UGICT, elle précise « *Les débats sur les nanotechnologies arrivent à un moment où la recherche est en désarroi et où l'industrie n'en finit pas de décliner* ».

En effet, la réforme de l'enseignement, le démantèlement de grands établissements et de grandes institutions de recherche publique s'accompagne de la mise en œuvre d'un management basé sur la performance individuelle, favorisant la rentabilité de niches de haute productivité.

Quant à l'état de l'industrie « *On constate une perte de 25 % de capacité industrielle et 20 % de perte de productivité. Le différentiel s'accroît avec l'Allemagne qui a su garantir un certain nombre de filières industrielles* » constate la secrétaire générale de l'UGICT. La France campe sur ses niches à haute productivité à court terme, sans lien avec les structures de production. « **Il faut inverser le mouvement si l'on veut réussir la révolution des nanotechnologies notamment en matière de développement durable dans une logique de filières industrielles** » analyse-t-elle.

En fait, c'est l'ensemble de la recherche qu'il faut redimensionner en lien avec les activités productives dans les territoires, via des fonds régionaux à destination des PME et des PMI innovantes. Les nanotechnologies impliquent, on l'a vu, un travail transversal, y compris une nouvelle synergie public-privé et l'amplification des financements aussi bien dans le domaine de l'innovation que dans des études du risque. « *Seul 3 % du budget sur les nanos est consacré à ces études. L'essentiel du financement va au développement des produits, alors que l'on a besoin d'accroître la recherche fondamentale* » constate Marie-José Kotlicki, qui souligne en outre que nous devons faire face à une véritable gestion de l'incertitude.

Cette approche inédite implique que la science et l'industrie s'ouvrent un peu plus sur la société, qu'elle s'interroge avec tous les citoyens sur les objectifs de ces nouvelles technologies. Il faudrait, au-delà des nanos, reconstruire ainsi la filière informatique et électronique européennes.

Ouvrir la science et l'industrie sur la société

Pas de développement durable sans au moins souscrire à trois conditions : **instaurer la confiance du consommateur ; innover dans les modes de gouvernance ; assurer le rôle de l'État en matière de réglementation en renforçant le rôle de la Commission Nationale de la Consommation, de la CNIL**. Il s'agit aussi **mobiliser les salariés** autour de la reconnaissance des qualifications, contre la surexploitation des jeunes diplômés, contre le dumping social, contre la précarisation de la recherche ; donner les moyens aux salariés d'exercer un droit de refus et d'alternative. « *Nous revendiquons des CHSCT, décentralisés et de sites, notamment dans les pôles de compétitivité. Il faut revoir aussi la question de l'évaluation basée sur le comportement plus que sur le travail et prendre en compte les critères d'éthique professionnelle. On ne peut plus juger quantitativement ou en fonction de la solvabilité des projets... Il faut revenir à une véritable dispute professionnelle. Il faut redonner du sens* » déclare Marie-José Kotlicki.

Pour la secrétaire générale, il est **urgent d'innover dans les modes de gouvernance** en permettant l'articulation, du social, de l'environnemental et de l'économique. Il faut tendre vers une maîtrise sociale collective à tous les niveaux et lutter contre un mode de management fondé sur la concurrence individuelle et le haut rendement. Il est nécessaire de construire un autre mode de management remplaçant l'humain au centre de l'activité. Il faut aussi créer un mode de gouvernance sur les pôles de compétitivité. Quel est le rôle de l'État en matière réglementation ? D'impulsion ? De financement ? Et de choix stratégiques ?

A l'UGICT conclut la secrétaire générale : « **Nous plaillons pour une nouvelle logique industrielle, ancrée sur les filières, sur les territoires et les besoins des populations. Nous plaillons pour une gouvernance qui permette une maîtrise sociale collective et soit au cœur des enjeux de société** ».

¹ REACH : Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals.

Tuteurs dans les entreprises : les stagiaires attendent beaucoup de vous !

Cet été, l'UGICT-CGT a été invitée à un séminaire organisé par BEST (Board of European Students of Technology, www.best.eu.org), réunissant une vingtaine d'étudiants issus de différentes universités européennes, pour la plupart élèves ingénieurs dans de grandes écoles ou universités européennes. Ce séminaire traitait notamment de la notion de tuteur et nous reprenons ici quelques éléments sortis de ce brainstorming concernant la fonction de tuteur en entreprise.

Avant tout, pour ces jeunes étudiants européens, le **tuteur a un profil technique**. Il est celui qui est en capacité de fournir des réponses à des questions techniques concrètes. Il est là en cas de difficultés dans la réalisation d'une tâche, pour dire comment faire ou au moins pour guider vers la solution. Ces étudiants s'inscrivent donc tout à fait dans notre revendication qui pose le principe qu'un tuteur dispose a minima du niveau de qualification auquel aspire le stagiaire et bien sûr dans une spécialité au moins équivalente. Ces jeunes ingénieurs font bien la **différence entre un tuteur, au profil technique et un mentor, une coach, dont le rôle est davantage celui de conseiller de carrière** mais pas de tuteur. Les deux fonctions sont bien différentes et un cadre supérieur ou un DRH peut être un excellent mentor mais ne doit pas se voir a priori confier des fonctions de tuteur.

A l'évidence, être tuteur ne s'improvise pas. Il faut de la motivation et être volontaire pour cette mission mais la bonne volonté ne suffit pas. Les étudiants demandent à leur tuteur de disposer de **qualités pédagogiques, d'esprit d'ouverture** et de qualités d'écoute. La relation entre tuteur et stagiaire n'est pas à sens unique, il peut s'agir aussi d'un enrichissement de l'entreprise à travers son salarié mais il faut pour cela être ouvert aux idées nouvelles, quelquefois « révolutionnaires » et qui bousculent en tout cas souvent le quotidien. Cela demande sans

doute une plus grande ouverture d'esprit que pour d'autres tâches mais c'est une qualité indispensable qu'attendent les étudiants qui vivent mal d'avoir une idée, d'y croire et d'avoir l'impression de ne pas être écoutés. Être tuteur est donc une véritable qualification qui peut demander une formation spécifique et comme nous le revendiquons à l'UGICT, cette qualification doit être identifiée, reconnue, y compris par un élément de salaire !

Les étudiants demandent des tuteurs compétents et pédagogues et aussi **disponibles**. Ils veulent pouvoir solliciter leur tuteur fréquemment, en particulier en début de stage et vivent souvent mal le sentiment qu'ils ont de déranger. Il est vrai que les tâches de tuteurs s'inscrivent souvent « en plus » dans un emploi du temps déjà surchargé et c'est pourquoi l'UGICT revendique du temps spécifique pour la fonction tutorale dans

l'emploi du temps des cadres concernés.

Une des clés de cette disponibilité, c'est bien sûr le nombre de stagiaires dont s'occupe un tuteur. Mais ce point n'est pas seulement une question de disponibilité. Les jeunes étudiants veulent établir une relation professionnelle « privilégiée » avec leur tuteur, une relation de confiance, sans concurrence, sans rivalité avec d'autres stagiaires et il ressort des débats que, pour eux, **le tutorat est une relation « one to one »** et ils défendent notre revendication d'un seul stagiaire pour un tuteur. Enfin, contrairement à une idée reçue, **le tuteur « idéal » n'est pas pour eux un senior**. C'est un salarié qualifié, expérimenté mais qui n'a pas encore basculé vers des fonctions de management ou d'expertise et qui est le mieux à même de comprendre les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés. Si les stagiaires atten-

dent de lui l'expérience nécessaire pour leur fournir des éclairages sur le fonctionnement de l'entreprise, ses codes et ses non-dits, ils veulent avant tout quelqu'un qui est aujourd'hui ce qu'ils seront demain et non pas après demain !

Pour les jeunes diplômés, le stage est un élément fondamental de la formation. C'est l'heure du contact avec le monde du travail, la période au cours de laquelle le stagiaire se fait une première idée de ce que sera son travail demain. Lorsqu'on les écoute, les jeunes attendent beaucoup de leur tuteur, à la fois au plan technique mais aussi sur les codes et les relations dans l'entreprise. Pour nous, cadres UGICT-CGT qui encadrons des stagiaires, c'est aussi l'occasion de leur faire partager notre attachement au sens du travail et aux valeurs du collectif dans l'entreprise. C'est une responsabilité à la fois syndicale et sociale. ■

L'UGICT-CGT revendique :

- ⇒ Un tuteur doit disposer a minima du niveau de qualification auquel aspire le stagiaire dans une spécialité au moins équivalente.
- ⇒ La qualification de tuteur doit être identifiée, reconnue, y compris par un élément de salaire.
- ⇒ Le tuteur doit disposer de temps spécifique pour la fonction tutorale.
- ⇒ Un seul stagiaire par tuteur.